



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier interne : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com

Facebook : SUD-Solidaires

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 22 Janvier 2019

DEUXIÈME RÉUNION NAO LOCALE

La poursuite du « dialogue social de qualité » a accouché d'une souris concernant les augmentations générales des salaires !

Rien n'aura été décidé localement pour augmenter les salaires de façon pérenne à l'issue de cette réunion ... Pourtant, les signataires de l'accord national écrivaient : « Il reste aux employeurs à bonifier cet accord national par des négociations salariales positives au niveau des entreprises ! » ... On en est très loin ! *Sud-Solidaires* a exigé que cet accord soit amélioré, gomme les inégalités sociales et réponde ainsi aux légitimes attentes des salariés concernant leur pouvoir d'achat.

- Pour rappel : la NAO nationale a prévu une augmentation annuelle brute de 400 euros pour les salaires jusqu'à 40 K€ et 0,8 % au-delà, c'est 70 % du personnel qui touchera 80 centimes net par jour. Une grande partie de cadres et non cadres se font avoir, pendant qu'une minorité est chouchoutée par l'accord national ! Effectivement, les salariés qui perçoivent un salaire brut annuel entre 40 001 € et 50 000 € se verront accorder une augmentation générale entre 320 € et 399 €. Par contre cet accord favorise les hauts salaires qui toucheront bien plus que 400 € ...
- Autre absurdité, une prime de 1 000 € proratisée au temps de travail alors que l'accord initialement soumis par la direction de BPCE prévoyait une acquisition pleine et entière de la prime pour tous les salariés. L'accord « obtenu » a pour conséquence la proratisation de la prime (au temps de travail effectif de 2018) qui sera donc réduite pour les plus précaires : temps partiels, nouveaux embauchés, longues maladies ... Encore un beau geste de solidarité !
- La direction de Loire Centre n'accorderait aucune augmentation générale des salaires pour compléter les miettes accordées nationalement ... Alors maintenant, que reste t-il à négocier selon elle ?

La direction propose de reconduire les mesures déjà négociées les années précédentes : Sud-Solidaires prend acte.

- Promotion avec changement d'emploi, minimum de 1300 € jusqu'à la classification G,
- CESU, participation de l'entreprise à 75 % avec un maximum de 600 € pour les salariés ayant des enfants de moins de 9 ans,
- 1 % de la masse salariale dédiée aux mesures individuelles, ce qui affaiblit le rôle et la place d'un bon accord collectif,
- Hausse du ticket restaurant de 9,05 à 9,20 €,
- Les AIA (Avantages Individuels Acquis) d'octobre 2002 seraient à nouveau intégrés dans la base de calcul de la Part Variable.

La direction se dit prête à négocier sur certains thèmes qui font partie des revendications de Sud-Solidaires :

- L'abondement de l'intéressement serait revu comme l'an dernier, 200 € versé par le salarié sur le PEE, l'entreprise verserait 600 €. Le niveau d'intéressement se situerait à 11 % de la masse salariale. L'accord prévoit un abondement maximum de 300 €.
- Elle « étudierait » notre demande du passage en cadre en 2019 pour certains DA (46 DAR sont toujours classés G, tous les DA doivent passer cadre d'ici le 31/12/2020), 30 CC Pros, 4 CAGP et 3 CAPI. Combien d'entre eux ? Pas encore chiffré ...
- Elle suivrait notre demande de revoir à la hausse la Part Variable 2018 des agences les plus impactées par le sous-effectif en comparant les effectifs théoriques avec les effectifs réellement présents sur l'année écoulée.
- La direction accepterait notre proposition de ne plus proratiser la prime de 1 000 € (NAO nationale) pour celles et ceux qui ont connu des arrêts maladie < à 45 jours consécutifs ou non en 2018. En revanche pas de solidarité avec les salariés en temps partiel, en arrêt maladie > à 45 jours et pour celles et ceux qui ont intégré la CELC en cours d'année.
Bon à savoir : les congés parentaux, congés maternité, accidents du travail ne sont pas concernés par cette proratisation.
- Elle accepterait notre demande d'augmentation de la prime annuelle d'aide au transport de 150 à 200 €.

Un choix contre les salariés, la direction continue de refuser :

- Une véritable augmentation générale des salaires, notamment pour les plus bas,
- L'augmentation locale des minimas sur les classifications (SAMB),
- Une application loyale et équitable de l'accord national sur les classifications,
- Le passage automatique des 213 CC Part classés E (embauchés ou promus depuis le 01/01/2017) en F. Une grande majorité d'entre eux ont perdu près de 1 000 € depuis la mise en place du nouveau système de classification : c'est scandaleux !



Pourtant, la CELC devrait attérir à plus de 57 M€ de résultat net pour 2018, la direction peut largement répondre aux aspirations légitimes des salariés. Surtout que l'enveloppe globale (Part Variable + Intéressement + Abondement) de 2018 serait quasiment équivalente à celle de 2019 en y incluant la prime de 1 000 € et l'augmentation générale des salaires ! Au final, cela ne coûte rien de plus à l'entreprise ... Toutes ces mesures sont insuffisantes, les salariés n'ont rien perdu mais ils n'ont rien gagné non plus !

L'ultime réunion est prévue le 6 Février, la balle est dans le camp de la direction.

Vos représentants Sud-Solidaires : Daniel GEORGELIN - Isabelle LEFEBVRE - Damien PINSAULT - Florence MOULIE - Tristan GUERIN - Lydie MILCENT - Alain QUESNE - Daniel MIHALYI - Cécile GAMBERT.

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / Sud-Solidaires